

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 311

présenté par

Mme Batho, Mme Beaubatie, Mme Delaunay, Mme Dessus, Mme Gaillard, Mme Pinville,  
Mme Quéré, Mme Reynaud, M. Savary et Mme Tallard

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« et Limousin »

les mots :

« , Limousin et Poitou-Charentes » ;

II. – En conséquence, à l'alinéa 10, supprimer les mots :

« et Poitou-Charentes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet du présent amendement est de donner une réelle cohérence territoriale au nouveau découpage régional.

Alors que le gouvernement entend donner une taille critique aux régions qui s'appêtent à voir leurs compétences renforcées, les signataires souhaitent que soient pris en compte les liens géographiques, historiques et culturels forts entre l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes ; mais aussi les flux de population, les infrastructures de transport et les dynamiques économiques qui existent aujourd'hui.

Cette exigence de cohérence territoriale les amène à proposer une modification de la carte du présent projet de loi. Cet ajustement ne majore pas le nombre de 14 nouvelles régions.